

Direction départementale des territoires et de la mer

Service de l'environnement et du littoral

Bureau police de l'eau

Amiens, le 9 mars 2020

Dossier suivi par : Benoît Carpentier
Tel : 03 64 57 24 69
Courriel : ddtm-mise@somme.gouv.fr

Le Chef du service environnement et littoral,

Madame la Présidente,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'arrêté complémentaire d'autorisation, au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau), concernant l'opération suivante :

la régularisation de l'arrêté préfectoral de la station d'épuration de l'espace industriel nord, sur le territoire de la commune d'Amiens.

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- date de réception du dossier au guichet unique : 3 mars 2020
- numéro d'enregistrement au guichet unique : 80-2020-00051

Votre dossier a été transmis à :

Monsieur Benoît Carpentier
Service territorial du grand amiénois

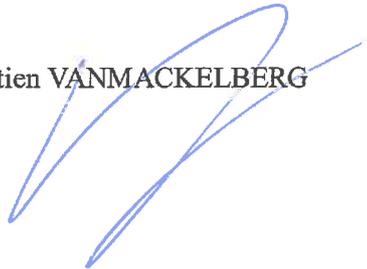
qui est chargé de l'instruction de ce dossier.

Je vous rappelle en outre qu'il vous est interdit de débiter les travaux avant la fin de la procédure d'arrêté complémentaire d'autorisation. Le non-respect de cette disposition entraînerait le rejet de votre dossier.

Conformément à l'article R. 214-17 du code de l'environnement, le silence gardé par l'administration pendant plus de trois mois sur votre demande de complément d'autorisation emporte décision implicite de rejet.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Bastien VANMACKELBERG



CCI Amiens-Picardie
6 boulevard de Belfort - CS 73902
80 039 Amiens Cedex 1

